

AR
12641
1980
QAG

RAPPORT D'UNE MISSION EFFECTUÉE
EN NOUVELLE-ZÉLANDE
du 6 au 22 septembre 1980
M.-A. Bélanger et G. Parent

ARCHIVES DU MAPA
NE PEUT PAS ÊTRE EMPRUNTÉ



RAPPORT D'UNE MISSION EFFECTUÉE

EN

NOUVELLE-ZÉLANDE

DU 6 AU 22 SEPTEMBRE 1980

PRÉSENTÉ au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
au ministère des Affaires intergouvernementales du Québec
aux promoteurs du projet Les Bergeries de la Neigette

PAR

Marc-Aurèle Bélanger, éleveur
Georges Parent, agronome

BIBLIOTHÈQUE
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Ste-Foy, 1er étage
Québec (Québec), Canada
G1R 4X6



PLAN DE TRAVAIL

- A) La situation de l'élevage ovin québécois
- B) Le besoin d'importation et l'établissement du projet de mission
- C) L'agriculture néo-zélandaise et son élevage ovin
- D) Le séjour en Nouvelle-Zélande et la sélection des brebis
- E) Les ententes sur l'importation
- F) Conclusion



Une mission sur la production ovine en Nouvelle-Zélande a été réalisée du 6 au 22 septembre 1980. Le présent document rend compte de cette opération et des suites possibles quant aux objectifs fixés.

A) Situation de l'élevage ovin québécois

Dans un premier temps, il nous apparaît utile de présenter la situation de l'élevage ovin au Québec. La province étant surtout à vocation herbagère, il faut y développer l'élevage des ruminants (bovins, ovins) afin d'utiliser efficacement les superficies agricoles non exploitées. Ces sols, actuellement disponibles, ont été libérés soit par l'augmentation de la productivité des élevages et des cultures, soit par l'effet de la Loi du zonage agricole. A titre d'exemple, dans la région agronomique de l'Est du Québec (01), selon une étude du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) en 1970, il y avait 160 000 hectares de terres agricoles non utilisées.

Devant ce fait, et tenant compte du degré d'auto-approvisionnement de la production ovine (environ 8%), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a retenu le développement de cette production, au nombre de ses priorités. Il a donc instauré des programmes d'aide à l'investissement s'adressant aux éleveurs de moutons.

Cependant, la pénurie de femelles de remplacement limite la performance de ces programmes. Ni la quantité, ni la qualité ne correspondent à la demande et aux besoins des éleveurs.

Tous les spécialistes de cette production s'accordent sur l'importance de développer l'élevage ovin et de créer une structure d'élevage en trois paliers: race pure, hybridation et triple hybridation ou élevage commercial. Chaque niveau de production a un rôle bien défini (voir le Guide du mouton, Agdex 430, C.P.A.Q. 1980).



Depuis 1976, un programme d'hybridation a ainsi été mis en place par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, pour atteindre cet objectif. A date, les résultats nous permettent de justifier une intervention plus directe à ce niveau. Actuellement, les sujets de race pure ne peuvent, à cause de leur prix de revient, être utilisés pour produire une femelle hybride. De plus, la quantité disponible ne peut satisfaire nullement à la demande, même si l'on fait abstraction du prix. Pourtant, les éleveurs sont conscients de la nécessité des croisements qui permettent de combiner des caractères hautement désirables chez un même sujet. De plus, la vigueur hybride, phénomène génétique bien connu, provoque une augmentation de l'expression de ces caractères.

L'étude des caractères de chaque race nous amène à placer les races de brebis en deux groupes bien distincts: les races à incidence sur la reproduction, appelées races productrices de brebis ou races dites maternelles; celles à incidence sur la production de viande sont appelées races productrices de béliers ou races dites paternelles. En regardant la répartition actuelle du cheptel ovin québécois (1), on dénombre 1 400 brebis de races maternelles (Dorset, Finnois, Leicester, Cheviot, etc.), et 1 900 brebis de races paternelles (Suffolk, Oxford, Hampshire, etc.).

La situation actuelle souffre d'un déséquilibre, c'est-à-dire que la quantité de troupeaux de races maternelles est de beaucoup inférieure à celle des troupeaux de races paternelles. Étant donné le besoin élevé en bonnes brebis d'élevage, l'inverse devrait se produire. Nos calculs (1) nous permettent de dire que le besoin en brebis de races pures maternelles serait d'environ 4 000 brebis et ce, en maintenant le niveau de production actuel. C'est donc là qu'il faut intervenir si on veut utiliser judicieusement et de façon structurée, le potentiel génétique des brebis pour une meilleure productivité.

1. Compilation effectuée dans la conférence "L'utilisation judicieuse du potentiel génétique des brebis". Symposium sur la production ovine. Novembre 1980. C.P.A.Q.



Parmi les races maternelles, la race Dorset jouit actuellement de la meilleure demande à cause des qualités qui lui sont propres (1). D'après les résultats actuels de recherches en croisement avec une autre race dite maternelle pour la production de femelles hybrides, cette race semble offrir le plus de potentiel. Quelles sont donc, au Québec et ailleurs, les possibilités d'approvisionnement, pour un producteur, en femelles de race pure Dorset?

Le contrôle officiel d'aptitudes des ovins (2) rapporte qu'au Québec, en 1979, le total des brebis de race pure Dorset était de 284 têtes. L'Ontario en comptait 1 581 et on en dénombrait 2 721 dans tout le Canada. Actuellement, ces troupeaux sont en croissance à une vitesse de croisière d'environ 15%. Ils doivent de plus assurer leur remplacement en femelles de reproduction, soit 17%. Considérant que les naissances donnent une proportion équivalente de mâles et de femelles soit, 50 - 50, examinons l'utilisation de toutes les femelles nées:

2 721 brebis x 1,4 agneau/brebis	=	3 809 dont 1 905 femelles
2 721 brebis x 17%	=	463 femelles pour le remplacement
2 721 brebis x 15%	=	408 femelles pour l'augmentation des troupeaux existants
1 905 agnelles x 20%	=	381 agnelles éliminées par un taux minimal de sélection

Il reste donc, en disponibilité pour la vente:

$$1\ 905 - (463 + 408 + 381) = 653 \text{ agnelles}$$

Ces agnelles Dorset sont réparties dans 91 troupeaux à travers tout le Canada, sur une période annuelle. Il apparaît donc très évident qu'il est actuellement impossible de s'approvisionner au Canada et même dans le contexte nord-américain, en terme de quantité. Il faut donc intervenir et c'est là que l'importation offre une solution.

2. Contrôle d'aptitudes canadien pour les moutons. Deuxième rapport annuel. Direction générale production et inspection des aliments. Division de la production des animaux, Agriculture-Canada. Octobre 1979.



B) Le besoin d'importation

Au cours de l'année 1979, différents comités dont celui du mouton du C.P.A.Q et celui de la Fédération ovine du Québec, se sont penchés sur les possibilités de l'importation. Les éleveurs de la province se sont prononcés en faveur de l'importation. Le manque de promoteurs sérieux et la difficulté de s'entendre sur les ou la race à importer, n'ont pas permis une suite tangible à une importation de niveau provincial.

Par contre, dans la région de Rimouski, plus précisément à Trinité-des-Monts, un groupement populaire, la Société d'exploitation des ressources de la Neigette, a mis sur pied un projet d'élevage ovin d'envergure, nécessitant l'importation de 600 brebis de race pure Dorset. Le projet prévoit l'installation de trois fermes respectant les trois structures de l'élevage race pure, hybridation et commercial, pour un total de 1 300 brebis.

L'annexe I donne une description plus détaillée du projet "Les bergeries de la Neigette Inc.". Devant cette situation, la Direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à Rimouski collabore à la réalisation du projet et envisage même des retombées très favorables sur tout l'élevage ovin de la région. Il est même possible que cette ferme devienne un centre de formation pratique pour aspirants bergers.

Des contacts sont alors établis avec les différents marchés d'importation disponibles; des études sur les modalités d'importation, sur les quarantaines exigées et sur les coûts, sont entreprises. La Nouvelle-Zélande est ainsi retenue comme premier pays exportateur. Le coût est abordable, la quantité et la qualité des sujets Dorset semblent remplir les critères et surtout la période de quarantaine ne dure que trente jours, au lieu de 50 semaines pour certains pays d'Europe.



Les possibilités d'importation s'affirmant de plus en plus par le projet Neigette, il est alors décidé par le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et enfin par Dalgety (NZ) Ltd., de voir à la réalisation d'une mission en Nouvelle-Zélande.

Ses buts seront:

1. de reconnaître sur place la valeur des races ovines de la Nouvelle-Zélande afin d'en évaluer les possibilités d'utilisation pour le Québec;
2. d'établir les mécanismes nécessaires et de procéder à l'importation de brebis.

Une mission est donc retenue pour septembre 1980. Les participants choisis sont: Marc-Aurèle Bélanger, président du projet Les bergeries de la Neigette Inc., agissant comme importateur, et Georges Parent, agronome au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, spécialisé en production ovine, agissant comme conseiller génétique et technique. La compagnie exportatrice qui assure l'accueil en Nouvelle-Zélande et qui organise l'itinéraire des visites est Dalgety (NZ) Ltd. Cette compagnie est internationale et compte 21 départements en Nouvelle-Zélande. Elle réunit des activités aussi diverses que la fourniture en utilités professionnelles aux éleveurs, les services techniques d'équipes de "field men", des agences de voyage, un service de courtage en immeubles, des encans d'animaux, des abattoirs, des entrepôts de laine et enfin un service de vente de sujets de reproduction, locale et extérieure.

Dalgety (NZ) Ltd. et Wrightson NMA Ltd sont des compagnies formées, possédées et dirigées par des producteurs. Elles interviennent du début de la production jusqu'à la transformation et la mise en marché des produits agricoles.



Les producteurs néo-zélandais font beaucoup d'exportation. Ils sont les premiers exportateurs de produits laitiers au monde. La production annuelle de viande est d'environ 1,2 million de tonnes, les rendant ainsi les plus grands exportateurs mondiaux de viande d'agneau et de mouton.

On peut facilement imaginer l'ampleur de ces compagnies, considérant qu'en Nouvelle-Zélande, plus de 80% des exportations sont agricoles, 4,3 milliards \$ dont 30% de laine, 25% de boeuf et d'agneau, et 25% de produits laitiers. Quant aux exportations de brebis de reproduction, le rôle de ces compagnies consiste:

1. à identifier les brebis disponibles chez les producteurs;
2. à organiser la sélection par les importateurs, chez les éleveurs;
3. à voir au rassemblement et au transport des sujets sélectionnés;
4. à assurer une sélection finale par un comité de spécialistes, lors du chargement;
5. à permettre les épreuves sanitaires pour le respect des lois de chaque pays importateur.

Ces compagnies sont aussi en mesure

- a) de négocier le transport par avion;
- b) d'acheter les assurances;
- c) de fournir du personnel compétent qui accompagnera le chargement afin d'assurer une bonne arrivée à destination.

En somme, elles sont le lien entre les producteurs néo-zélandais et les importateurs. A remarquer que le prix des sujets à la ferme est à négocier entre les éleveurs et les importateurs, après la première sélection.



C) L'agriculture néo-zélandaise et son élevage ovin

A notre arrivée à Auckland, nous avons été accueillis par monsieur Jack Evans, directeur général des productions animales pour la compagnie Dalgety (NZ) Ltd. Notre première journée fut consacrée à prendre contact avec l'agriculture du pays.

D'une superficie de 104 000 milles carrés, soit une densité de 31 habitants/mille carré, la Nouvelle-Zélande compte 3,2 millions d'habitants. Six fois plus petite que le Québec, sa densité de population est trois fois plus élevée. 72% des gens vivent sur l'île du nord, et 12% d'entre eux sont employés en agriculture.

La superficie des terres arables étant relativement faible et la topographie rendant la culture difficile, seule la mise au point de techniques d'herbages a permis aux néo-zélandais de tirer partie de l'alternance de pluie et de soleil. Quelque 5 millions d'hectares de terrain montagneux sont encore recouverts de "tussock", herbe touffue de moindre valeur, mais on est parvenu à transformer 9 millions d'hectares en pâturage de trèfle et de graminées. Comme les deux-tiers des terres présentent un relief trop accidenté pour être cultivées et semées par tracteur, une large partie des engrais et des semences sont répandus par avion. Ce pays est en fait le pionnier de l'aviation à des fins agricoles. Grâce à la maîtrise de ses pâturages, à l'efficacité de ses élevages et à la bonne préparation de ses terres, la Nouvelle-Zélande compte 60 millions de moutons et quelque 9 millions de bovins. La douceur du climat fait que la majorité du bétail vit dans les pâturages tout au long de l'année. Lorsqu'il est nécessaire, l'alimentation d'hiver, pour certaines régions, consiste en ensilage d'herbes ou en foin. Le recours à des moulées, grains ou concentrés est plutôt rare. Dans certaines régions, on cultive des fourrages verts ainsi que des plantes sarclées, pour l'alimentation des agneaux.



Il existe environ 65 000 exploitations agricoles employant à peine plus de 150 000 personnes. Les éleveurs sont pratiquement tous propriétaires exploitants. La superficie est de 20 millions d'hectares dont un-cinquième en friche. Plus de la moitié des exploitations ont une superficie inférieure à 100 hectares; moins d'une exploitation sur cinquante seulement a une superficie de 2 000 hectares.

Il y a 35 000 fermes d'élevage ovin, et pour la moitié d'entre elles, il s'agit de leur seule activité. La Nouvelle-Zélande est le pays à plus forte densité de population ovine dans le monde, soit 580 moutons par mille carré. Environ 9,5 millions d'hectares sont utilisés pour les moutons et ce, même si une partie de cette superficie est accidentée et qu'on n'y garde que quelques moutons à l'hectare. Les exploitations situées dans les reliefs accidentés font la production d'agneaux, mais n'engraissent qu'une partie de ceux-ci. La majorité est vendue aux producteurs dont les terres sont plus adaptées à la finition, ainsi qu'aux producteurs de céréales. Ces pâturages peuvent nourrir 25 moutons à l'hectare. Même durant la période hivernale, le nombre de brebis à l'hectare n'est jamais inférieur à 7 et se situe plus souvent à 15. Presque toutes les régions agricoles élèvent des moutons.

Près de deux éleveurs sur trois exploitent des troupeaux de plus de 500 têtes, la moyenne étant supérieure à 1 600 têtes par troupeau. Les exploitations de moindre dimension élèvent d'autres sortes de bétail, tout en pratiquant certaines cultures.

La plupart des élevages de moutons possèdent leur propre hangar à laine dans lequel une équipe spécialisée vient tondre plus de 200 bêtes par jour. Une presse forme alors une balle de laine en tassant près de quatre douzaines de toisons. Ces balles, qui pèsent chacune environ 154 kilogrammes, sont transportées à un dépôt de laine.



On récolte ainsi chaque année plus de 300 000 tonnes de laine. Certaines qualités sont très belles, comme la laine du Mérinos, destinée à fabriquer des fils à tricoter de grand luxe, des tissus légers et doux et des laines peignées. La qualité la plus répandue est une laine grossière provenant de la race Romney qui représente 70% du cheptel national. C'est notamment pour la fabrication de tapis, mais aussi pour des usages industriels que l'on a développé des races à laine plus grossière comme la Coopworth, le Corriedale, le Drysdale et le Pérendale.

La Nouvelle-Zélande dont la production annuelle de viande est d'environ 1,2 million de tonnes, est le plus grand exportateur mondial de viande d'agneau et de mouton. Les principaux croisements effectués consistent en l'utilisation de mâles Dorset et Southdown sur des brebis Romney. La qualité du cheptel néo-zélandais est reconnue internationalement. On y contrôle de manière très stricte les maladies; un système de surveillance informatisé coordonnant la recherche en laboratoire et celle sur le terrain. Tous les animaux sont soumis à une réglementation de quarantaine très sévère.

D) Le séjour en Nouvelle-Zélande et la sélection des brebis

Nos premières visites ont consisté à voir les installations physiques de Dalgety (NZ) Ltd, entre autres: des centres de fournitures professionnelles, des usines de triage et d'entreposage de laine, des marchés à bestiaux, des centres de recherche en agriculture, etc. Nous avons eu plusieurs rencontres avec les techniciens en élevage de Dalgety. Malheureusement, il nous a été impossible de visiter des abattoirs et des centres de congélation, ceux-ci étant fermés durant la courte période de relâche à ces établissements. L'approvisionnement en animaux est moindre à cette période d'agnelage des troupeaux.



Nous avons visité deux centres de formation qui travaillent de près avec les producteurs afin que l'aspirant berger puisse parallèlement bénéficier de stages sur la ferme.

La visite d'encans nous a permis de voir la qualité des agneaux, leur degré de finition et leur prix de transaction. L'agneau lourd se vend 30 \$ par tête, la brebis 15 \$, le boeuf 0,30 \$ la livre. Ces prix sont très bons considérant le coût de production et la taille des troupeaux. L'entrepôt à laine que nous avons visité (Wiri Woolstore) a une capacité de 31 200 000 kilogrammes de laine. La production moyenne des brebis est de 5,5 kilogrammes. Le producteur reçoit 3 \$ par kilogramme de laine, d'où l'importance pour lui d'utiliser des brebis ayant une bonne production de laine, soit la Romney. Ce n'est pas le cas pour le producteur québécois qui doit plutôt miser sur la viande car pour la laine, il ne reçoit que 1,76 \$ par kilogramme.

Nous avons été à même de constater l'implication des éleveurs à travers les compagnies dans la mise en marché de leurs produits. Ce phénomène est un peu comparable à celui de la coopération au Québec.

Il existe plusieurs races de brebis en Nouvelle-Zélande. Cependant, leur utilisation est très variée. La race Romney compte pour 70% du cheptel, et par ordre: Dorset, Corriedale, Mérino, Southdown, Leicester, etc. On suit un système de croisement où on utilise la race Dorset, pour la production de viande. Ceci confirme en quelque sorte, un des objectifs de notre mission.

Sur une période de 12 jours, nous avons parcouru ce pays dans toute sa longueur et nous avons visité 33 fermes d'élevage de race pure Dorset sans corne. Sur une sélection de plus de 1 200 brebis présentées par les éleveurs, nous avons retenu 633 brebis de première qualité. Les sujets rejetés ne correspondaient pas bien au type de



brebis recherché. Les points majeurs de rejet furent: mauvaise dentition, mauvais membres, gigot insuffisant, manque de développement, de profondeur et de hauteur, boutons ou semblants de cornes sur la tête, tête trop pourvue de laine, taches noires indésirables sur la tête ou ailleurs. De façon majoritaire, les troupeaux sont bien tenus, la régie est de rigueur et l'on peut en déduire qu'une sélection efficace y est pratiquée. En particulier, la région des plaines de Canterbury nous a étonnés par la qualité de ses troupeaux et de l'élevage qui s'y pratique. Une série de diapositives montrant le type de brebis Dorset néo-zélandaises est disponible à la section de l'audio-visuel du Service de l'information du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Leur visionnement devrait donner une bonne idée de la conformation des sujets et des facilités physiques des exploitations.

De façon générale, nous avons été agréablement surpris par la qualité des brebis Dorset. Nous avons pu puiser dans un bassin génétique, reconnu pour sa bonne conformation. Bien entendu, les critères de productivité ne furent pas non plus délaissés. Notre choix s'est donc porté vers l'élevage de race pure avec pédigrée et non pas sur l'élevage de race pure commerciale, comme ce fut le cas pour deux autres importations au Canada.

Les brebis sélectionnées devraient donc se comparer avantageusement avec les meilleurs troupeaux de Dorset du Québec. C'était là une des conditions essentielles à notre désir d'importation.

Un inventaire des sujets sélectionnés et l'adresse de leur troupeau d'origine sont joints en annexe II.

Nous avons été aussi à même de constater le taux d'agnelage des troupeaux, le poids des agneaux à la naissance, la production laitière des brebis et enfin, la prolificité de ces dernières. Toutes ces



observations nous ont permis de confirmer le choix d'une race telle Dorset.

E) Entente sur l'importation

Lors de la sélection, les brebis étaient âgées de près d'un an et n'étaient pas encore saillies. Elles seront accouplées en janvier et février pour un agnelage en mai et juin. Après calculs, il s'avèrerait plus intéressant d'importer de jeunes brebis en gestation, plutôt qu'un nombre plus élevé d'agnelles vides.

Les 630 brebis étant sélectionnées et leur prix de revient à la ferme étant connu, nous avons entrepris avec les représentants de Dalgety (NZ) Ltd, les négociations finales pour l'importation. Les promoteurs du projet Les Bergeries de la Neigette n'étant pas en mesure à ce moment là de déposer le montant d'argent nécessaire à la réservation finale des brebis chez les éleveurs et à la mise en marche du processus d'importation, nous avons donc dû négocier une date où le groupement s'engageait à donner une réponse définitive à la réalisation de l'importation. Le moment désigné correspond à la fin décembre 1980 ou au plus tard, en février 1981.

Nous avons par la suite négocié une soumission maximale du coût total de l'opération incluant l'achat. L'annexe III constitue cette soumission. Le point d'arrivée prévu est l'aéroport international de Mirabel, d'où les brebis seraient transportées par camion à leur lieu de quarantaine, aux frais de l'importateur. Nous avons deux soumissions dont l'une pour un chargement de 450 brebis et la deuxième pour un chargement de 600 brebis.

Selon monsieur Evans, de Dalgetey, les coûts calculés correspondent au maximum, son personnel ayant prévu un coussin tenant compte de la date future de l'importation. Une diminution appréciable du



coût de transport serait possible si le transporteur aérien pouvait combiner deux chargements. Par exemple, vers le mois de mars 1981, il est prévu un chargement de cheveaux en provenance des États-Unis, pour la Nouvelle-Zélande. On pourrait profiter du retour pour expédier les brebis vers Mirabel au Québec; le coût de transport pourrait ainsi être réduit de 20 à 35%. Cette dernière éventualité devrait être considérée de près par les promoteurs du projet Les Bergeries de la Neigette Inc.

Dalgety (NZ) Ltd assume la bonne marche du transport aérien. Elle voit à l'alimentation des brebis durant le voyage, par des concentrés de luzerne, et fournit pour la durée du transport, un technicien ou un éleveur ayant pour fonction la surveillance des brebis.

Aussi, à leur arrivée, ce technicien prendra note de l'état des brebis afin qu'à la satisfaction de tous, le dénouement soit des meilleurs.

A la suite de la mission, devant le coût et la qualité des sujets, les promoteurs de Les Bergeries de La Neigette Inc. ont réaffirmé leur désir d'importation. Ils négocient actuellement auprès de différentes sources de financement (Banque de Montréal, Fédération des caisses populaires Desjardins, Banque Royale, Caisse d'établissement du Bas-Saint-Laurent), les sommes nécessaires pour totaliser l'investissement de base. Une fois cette étape accomplie, les sommes d'argent du Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE) du gouvernement fédéral seront débloquées et l'importation sera ainsi possible pour le printemps 1981.

Les promoteurs de Les Bergeries de la Neigette Inc. travaillent donc activement à la réalisation de leur projet, ils soutiennent que l'importation est essentielle et déjà la mission en Nouvelle-Zélande leur procure des données essentielles à la réalisation de l'opération.



F) Conclusion

La mission en Nouvelle-Zélande s'avère bénéfique. Ce pays est vraiment celui du mouton; il représente un énorme bassin génétique. Désormais, les contacts sont établis, les races disponibles sont connues, la qualité fut appréciée, et l'étude de faisabilité de l'importation est terminée.

D'ici peu, il devrait y avoir des suites tangibles à ce voyage, par l'importation de 600 brebis de race Dorset. Cette importation viendra assurer la réalisation du projet Les Bergeries de la Neigette.

Cette ferme d'élevage pourra, par la suite, faire la production et la promotion de la femelle hybride. De cette façon, un jalon sera posé dans l'établissement d'une structure de production en trois niveaux, pour l'augmentation de la productivité des troupeaux ovins et le développement de cette production. De plus, cette nouvelle organisation participera à la formation des éleveurs en devenant un centre de stages pour aspirants bergers.

Les participants à la mission tiennent enfin à remercier sincèrement les personnes qui en ont permis la réalisation. Conscients de la responsabilité confiée, ils ont disposé, lors du séjour, de toutes leurs connaissances et du sérieux qui s'imposait. Ils entendent aussi mettre à profit et à exécution, les données recueillies et les ententes prévues, pour le développement de la production ovine québécoise.


Marc-André Bélanger, éleveur


Georges Parent, agronome



LE PROJET D'ELEVAGE OVIN LES BERGERIES DE LA NEIGETTE

La Société d'Exploitation des Ressources de la Neigette Inc. travaille actuellement à la mise sur pied d'un important projet d'élevage ovin dans la paroisse de la Trinité-des-Monts située dans l'arrière pays de la ville de Rimouski.

Les Bergeries de la Neigette (compagnie à être formée) regrouperont sous une même administration trois (3) fermes ovines d'une capacité de 450 brebis chacune. Sur ces fermes, les trois (3) paliers d'élevages recommandés par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec seront présents, soient: l'élevage pur sang, l'hybridation et la triple hybridation.

Les races choisies sont les suivantes: Dorset, Finnois et Suffolk.

Voici une brève description de la structure d'élevage des Bergeries de la Neigette qui sera atteinte à la fin de la phase d'expansion des troupeaux.

Ferme I	450 ♀ Dorset x 15 ♂ Dorset	Elevage pur sang
Ferme II	Hybridation 410 ♀ Dorset x 12 ♂ Fin	Pur sang <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> 40 ♀ Fin x 2 ♂ Fin </div>



	Hybridation	Triple Hybridation	Pur sang
Ferme III	200 ♀ Dorset x 6 ♂ Finnois	200 ♀ D.F. x 6 ♂ Suf.	50 ♀ Suf x 2 ♂ Suf

Les principaux produits qui seront mis sur le marché et qui seront le fruit de cet élevage sont, par ordre d'importance numérique:

- des sujets de boucherie;
- des femelles hybrides Dorset-Finnois
- des sujets de reproduction pur sang.

Il est à noter que cette structure d'élevage assure pour les Bergeries de la Neigette l'auto-suffisance en sujets de remplacements sauf en ce qui concerne les béliers pur sang Dorset, Finnois et Suffolk.

L'étude technique et économique du projet est maintenant terminée et les perspectives de rentabilité à moyen terme sont extrêmement encourageantes.

Toute cette étude de faisabilité a été rendue possible par une subvention du Programme d'Aide à la Création Locale d'Emplois du ministère de la Main d'Oeuvre du Canada.

L'étude de faisabilité a été effectuée dans le but d'obtenir de ce même programme une subvention maximale de sept cent cinquante mille dollars (\$750,000.00) répartie sur les trois premières années d'implantation.

Il est évident de plus que les subventions accordées par le MAPAQ



dans le cadre de ses programmes agricoles réguliers constitueront un soutien financier de tout premier ordre.

Cette entreprise agricole mise sur pied par la Société d'Exploitation des Ressources de la Neigette a comme objectif entre autre de remettre en valeur le potentiel agricole de cette paroisse. C'est ainsi que près de 700 acres de terre seront réintégrées à des rotations régulières. Toutes ces terres étaient abandonnées ou n'avaient pas été labourées depuis au moins 10 ans.

Les Bergeries de la Neigette seront autosuffisantes en fourrages et en grains de provendes. C'est donc dire qu'à chaque année en moyenne 175 acres de terre seront employées à la production de céréales.



STRUCTURE LEGALE

Les demandes en vue de l'incorporation de la nouvelle compagnie sont présentement en cours, en collaboration avec le conseiller juridique de la Société d'Aménagement Intégré des Ressources de l'Est du Québec.

Bien qu'elle ne soit pas encore finalisée, la charte traduira certainement l'esprit suivant: un partage du pouvoir à peu près égal entre les employés et la S.E.R. de la Neigette, avec la participation à un degré moindre d'un troisième bloc formé d'éleveurs de moutons de la région 01. On songe à une répartition des actions ordinaires comme suit: 45% aux employés, 45% à la SER de la Neigette et 10% aux éleveurs de moutons de la région.

Le Conseil d'Administration serait formé de sept (7) administrateurs dont trois (3) représentants des employés, trois (3) de la SER de la Neigette et un (1) représentant des éleveurs.



LE PROJET SERA REMIS ENTRE BONNES MAINS

Grâce à une entente avec PACLE, notre phase d'étude de faisabilité a pu être complétée par une phase de formation pratique pour nos bergers. C'est ainsi que depuis septembre, trois (3) aspirants-bergers ont entrepris des stages de formation pratique intensifs chez des éleveurs du Québec et de l'Ontario. Ces stages devraient se poursuivre jusqu'en avril 1981, soit un mois avant le premier arrivage.

De plus, ces aspirants-bergers ne partent pas sans bagage:

Gaétane Fournier est diplômée en bioagronomie, option phytotechnie, de l'Université Laval. Ses expériences antérieures de travail en tant qu'agronome: au Ministère de l'Environnement du Québec et à la station de recherche d'Agriculture Canada à Ste-Foy.

Jean Pierre Goyette possède un D.E.C. en formation d'exploitant de ferme de l'Institut de Technologie Agricole de La Pocatière. Il a effectué deux (2) stages d'été en agriculture, le premier en élevage porcin et le deuxième en élevage d'ovins de race pure et hybride (finnois et dorset).

Guy Richard, également diplômé en bioagronomie, option zootechnie, de l'Université Laval. Il compte déjà un été de travail sur une ferme, trois étés au service du Ministère de l'Agriculture et un dernier, comme conseiller dans une coopérative. Il a également séjourné six (6) mois sur une ferme ovine en Australie.

Du côté des cultures, le projet s'assurera des services d'un contremaître qualifié:



Aldège Vignola compte quinze (15) années d'expérience d'agriculteur. Après son cours moyen d'école d'agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière, il organisa en 1966 une ferme laitière qui comptait 85 têtes au moment de sa liquidation.

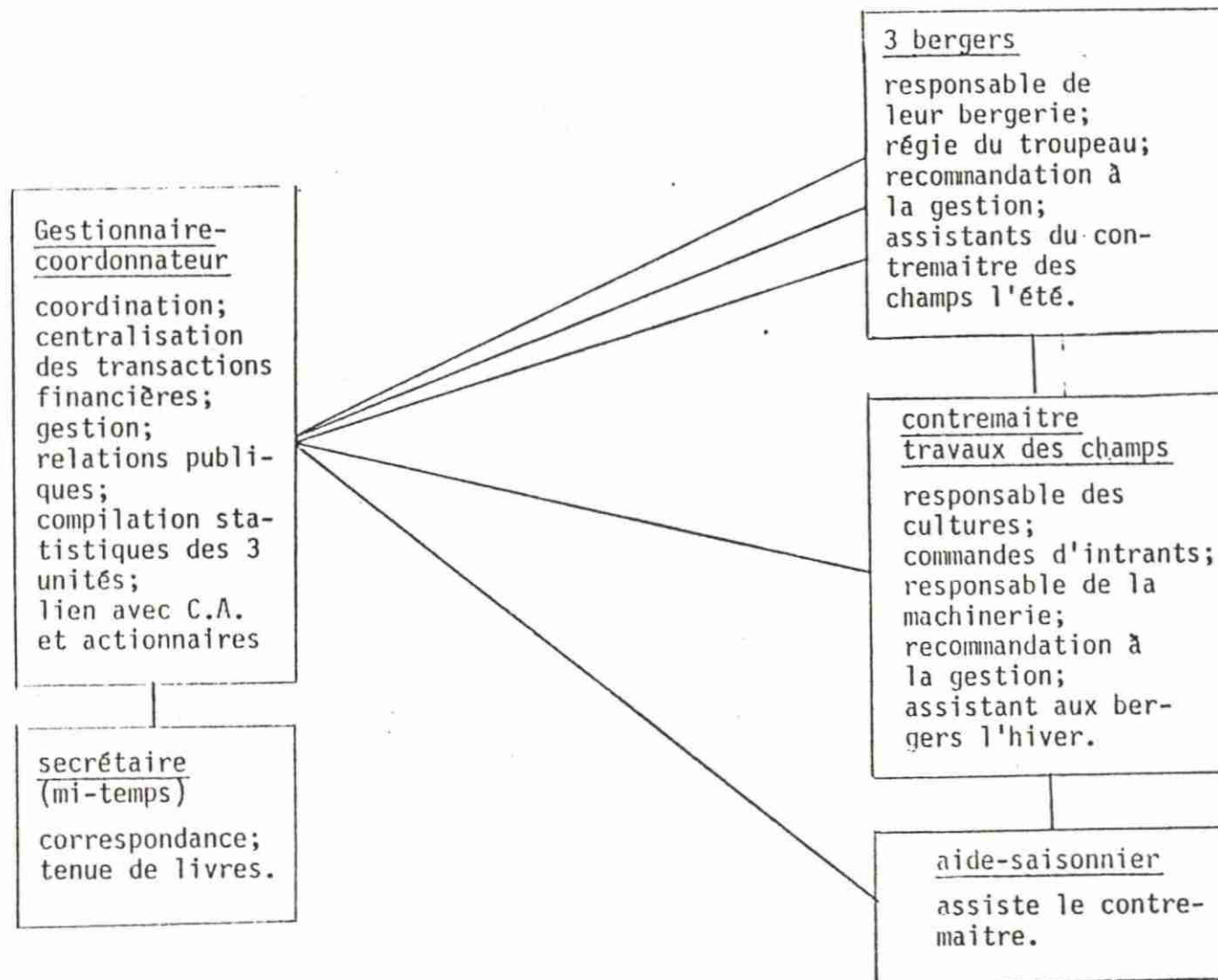
Un gestionnaire-coordonnateur devrait venir se joindre à l'équipe déjà identifiée dès l'acceptation finale du projet. Il sera assisté d'une secrétaire-comptable à mi-temps.

Enfin, les grandes lignes d'orientation de l'entreprise seront établies par l'assemblée générale des actionnaires et le Conseil d'Administration formé en partie d'employés et en partie de représentants de la S.E.R. de la Neigette où ne manqueront sûrement pas de siéger des administrateurs d'expérience en plus d'un berger de la région 01 membre du projet.



RÉPARTITION DES TÂCHES DE L'INTÉRIEUR DES BERGERIES LA NEIGETTE

RESPONSABILITÉS DE CHACUN DES EMPLOYÉS





CONTRIBUTION DU MILIEU AU PROJET

Déjà, la SER de la Neigette et les gens de son territoire se sont impliqués afin de faciliter la mise en place du projet:

Elaboration du projet et travaux de cultures (saison 1979)	\$ 24,045.74
Elaboration du projet et travaux de cultures (saison 1980)	<u>\$ 66,519.76</u>
	\$ 90,565.50

Financement

Capital-actions (société, déjà versé)	\$ 11,716.87
Capital-actions (population, corvées)	\$ 11,203.75
Capital-actions (société, compagnie de financement hiver 1980)	<u>\$ 35,227.62</u>
TOTAL DU CAPITAL ACTIONS	\$ 58,148.24
Subvention (MAPAQ)	\$ 16,349.43
Revenus	<u>\$ 16,067.83</u>
	\$ 90,565.50



LISTE DES SUJETS DORSET SELECTIONNES

Harpsden Donas Ltd. M.H. Hall, No. 3 RD., Mosdasville Haikate	164-165-143-137-170-86-176-169-167- 29-161-177-73-148-3-33-138-106-158- 92-91-151-51-75-20-127-166 27 à \$135.00

E.H. & D. Parker, Tadeester, Te Anamatu, Waikato	140-132-27-69-46-125-86-129-153-157- 91-23-155-121-Kanui 52 15 à \$120.00 Rams 128/49-158/79 2 à \$500.00

H.B. Renner & Co., P. Bay 141, Hairou, Hawkes Bay	109-106-108-102-236-31-162-11-69-6- 158-242-206-256-246-268-214-226-223- 44-209-52-32-68-225-168-136-23 28 à \$120.00

JGPR & DP Pattison, The Brow, Haipawa, Hawkes Bay	Saxon 138-51-183-172-68-190 Kanui 166-143 8 à \$110.00

RJ & JM Herriek a/s Mrs JM Herriek Taimate RD 3 Waipukarau, Hawkes Bay	12-55-4-13-79-39-45-43-89-100-5-47 12 à \$110.00

Tupuruparu Trust WL Clinton-Baker No. 4 RD Masterton, Wairarapa	114-57-149-141-129-2-133-88-60-12- 36-111-106-150-91-20-53 17 à \$100.00 Rams 50/48-45/48-19/78-43/48 4 à \$500.00



Taumaruru Prop. Ltd., G. Falloor, No. 4 RD Masterton, Wairarapa	69-37-25-74-15-68-22-11-16-242-1- 32-13-62 14 a \$130.00

WA & AR Forsyth, Park Road RD 2, Cartecton, Wairarapa	27-29-88-84-1-52-35-69-74-66-91-93 12 a \$110.00

RM Pratt, Kimboiton, No 2 RD Feilding Manawatu	552-178-411-472-540-642-238-791-770- 98-787-765-496-228-79-569-495-179- 663-215-212-571-624-348-154-286-183- 32-758-648-625-78-722-331-716-237-46- 446-720-482-755-295-37-223 44 a \$110.00

Graque Land Co. MB Illston No. 1 RD Maston	131-92-184-166-104-219-203-165-199- 18-200-202-245-188-183-179-36-250 18 a \$120.00

BD Stewart Foxton RD Levin	Rams 119/79-145/79-23/79-188/79- 38/79 P.O.A.

Nenton Bros Little River Canterbury	55-274-261-221-193-376-367-98-269- 316-2-222-121-234-403-59-409-214-48- 93-271-389-350-311-69-52-220-51-89- 73-331-236-320-304-235-162-308-262- 361-21-297-195-335-70-393-169-406- 439-112-263-156-225-326-390-231-72- 210-364-324-80-132-155-173-379-437- 23-374-44-182-86-227-178-401-190-358- 142-390-256-360-415-372 81 a \$120.00

J.C. Greenwood Ellesmere No 5 RD Chastchurch	P.J. Conway 164-37-127-92-95-33-145- 72-79-143-61-40-83-78-101-98-99-156- 141-70-7-73-112-151-75-86-65-8-50-105- 85-14-116-108-91-62-152-132-133 39 a \$120.00



J.D. Galpin
No 3 RD
Christchurch

P.J. Conway 180-65-37-138-183-195-
128-38-216-280
Lymington 72-93-77-288-15-221-201-
143-87-232-229-222-198-209-150-23-
111-202-98-12-125-9-47-69-71-136-52-
126-242-186-88-159-157-14-264-43-253-
113-165-181-142-105-60-145-27-269-
282-291-174-84-160-283-75-155-218-
39-132-58-16-124-279-131-208-252-4-
236-112-371-134-130-212-191-281-
235-161-5

86 a \$120.00

Beachcraft Stad Ltd.
RE Allan
Southbridge
No 3 RD
Christchurch

P.J. Conway - total 10
Beachcraft 17-146-112-48-130-24-63-
163-64-61-171-76-17-92-157-183-52-
42-54-127-60-26-133-37-161-30-49-
94-186

39 a \$120.00

AM McItraith
Lakeside
No 3 RD
Christchurch

Broklands 61-1-101-79-126-121-131-113-
130-54-18-19-49-128-28-16-51-12-11-84-
44-37-135-125-114-67-83-27-39-136-95-
36-134-2-26

35 a \$120.00

SM Boon
Dunsandel Rd
Canterbury

Loclaire B336-49-158-44-122-223-377-
211-331-349-66-320-SL336-13-258-30-
408-124-166-29-391-139-376-120-334-
311

26 a \$120.00

VR Copland
No 2 RD
Ashbarton

Tillyfour 352-139-148-510-269-224-
484-308-95-542-280-13-250-431-31-
410-84-231-463-249-49-328-52-22-140-
466-499-491-221-427-555-461-307-240-
417-503-345-544-70-457-6-479-323-229-
415-535-440-294-227-437-434-355-248-
513-260-508-135-10 - 377-16-455-342-
111-229-76-164-14-362-430-4-485-203-
175-304-20-87-423-443-58-489-105-
347-546-472-29-295-339-172-122-409-
202-393-296-129-404-284-199-75-46-
90-200-334

102 a \$120.00



DP & BF O'Sullivan
No 3 RD
Ashburton

Clonnel 59-45-15-77-43-76-154-66-
152-19-149-138-155-65-69-16-168-68-
106

19 à \$120.00

T.P. Lowe & Co
RG Lowe
No 3 RD
Ashburton

Windermere 148-337-359-276-523-451-
59-347-192-166-474-265-363-218-45-
364-456-371-177-74-463-291-395-64-
122-409-388-403-484-173-244-479-251-
146-253-108-394-129-435-241-340-517-
505-250-487-127-467-531

48 à \$120.00

G.T. Fiskin
Ealing
No 3 RD
Ashburton

As get untagged
Broadfields

29 à \$120.00

J.A. Thompson
18 RD
Oamaru

Haydowns 102-94-58-66-59-75-50-146-
62-80-120-121-164-128-136

15 à \$110.00 (not required)

AJ & DA Brown
13-0 RD
Oamaru

Aurere 91-219-150-143-243-165-269-43-
96-234-202-141-118-33-38-156-210-74-
203-57-196-133-206-20-235-285-266-211-
265-123-171-46-228-12-248-61

36 à \$120.00

Rams 32/79-19/79 à \$1000.00

Punchbowl Farm Ltd.
HJ Andrew
6-0 Rd
Oamaru

Punchbowl 350-394-152-265-355-352-82-
220-104-190-255-81-276-458-34-193-
485-504-437-58-21-432-354-431-317-
201-458-411-344-51-463-425-342-364-
426-401-419-241-328-111-403-26-4-277-
338-246-420-2-423-359-405-23-346-268-
358-243-449-200-448-487-476-315-195-
247-337-312-248-385-259-367-383-79-
262-12-438-271-62-198-6-386-320-232-
366-273-460-180-37-172-406-483-94-
290-321-43-439-375-181-18-435-451-
444-464-151-365

105 à \$130.00



Punchbowk Farms Ltd (suite)	Rams 443/79-355/79 a \$450.00

M.A. Ericson POBox 14 Waikouaiti North Otage	Matanaka 278-199-229-162-262-214-225- 210-282-255-283-2 -11 13 a \$120.00

R.H. Potter Pukerau No 1 RD Gore	Ohio 131-167-126-36-73-185-161-2-20- 57-1-105-118-107-41 15 a \$110.00

A.H. McColl Waikoikoi No1 RD Gore	Belvedere 33-98-20-16-70-90-59-12-56- 77-61-88-29-16-3-32 16 a \$110.00

A.G. Currie Tuturau No. 4 RD Gore	154-38-156-94-68-108-90-32-135-42-146- 116-153-3-126-30-141-78-27-103-134- 22-47-102 Smithfield 24 a \$110.00

S.W. Davidson No1 RD Edendale Southland	Nui Hipi 33-42-74-57-40-45-32-14-9- 39-65-29 12 a \$110.00

W.J.F. Somerville Pine Bush No. 5 RD Invercargill	Somerset 109-102-29-114-78-110-73-122- 94-36-139-6-98-25-89-33-124-164-53-11 10 21 a \$110.00

Munro Bros. JR Munro Mokotua No 7 RD Invercargill	Glenlea 12-50-21-63-94-9-1-69-76-2- 23-35 12 a \$110.00

I.D. Horton Hedgelope No 2 RD Invercargill	Glendale 57-86-30-29-95-17-82-79-38- 60-59-48-58-7 14 a \$110.00



D.C. McCall & Sons
No 3 RD
Winton
Southland

Heatherdawns 21-238-42-29-36-215-87-
118-316-123-269-89-299-310-277-242-
298-248-306-23-68-203-113-92-216-95-
129-266-192-105-142-116-121-133-288-
193-156-257-313-94-139-258-60-140-
95-174-125-140-48

48 a \$110.00



ESTIMATED COST TO MONTREAL BY AIRPOLLED DORSET EWES AND RAMS

(Assume NZ dollar approximately equal to US dollar at today's rate)

Present Air Charter quoted at US \$160,000.

\$80,000

	<u>\$NZ</u>	:
450 head assuming	\$120.00	on farm
	50.00	F.O.B. costs, tests, fodder, attendant
	<u>\$170.00</u>	F.O.B. Airport
	356.00	Airfreight (\$160,000 ÷ 450)
	16.27	Insurance 3%
	<u>\$542.27</u>	
600 head assuming	\$120.00	on farm
	48.00	F.O.B. costs, tests, fodder, attendant
	<u>\$168.00</u>	F.O.B. Airport
	267.00	Airfreight (\$160,000 ÷ 600)
	13.52	Insurance 3%
	<u>\$448.52</u>	



1900

1901

Bibliothèque Cécile - Rouleau



QMC A 433 049